



RÉSOLUTION N° 47 – UNITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

OBSERVE:

- a) Les défis auxquels sont confrontés les travailleurs du monde entier en cette période d'austérité sévère, et l'atteinte au secteur public ainsi qu'aux services publics qu'il délivre.
- b) Les alliances conservatrices qui ont été instaurées par les employeurs, les institutions financières et leurs partenaires gouvernementaux afin de répondre à un programme fondé sur des principes néolibéraux, qui conforte les puissants dans leur position de force et oriente leur action coordonnée dans le but de compromettre les avantages sociaux et l'organisation syndicale.
- c) Le degré de fragmentation syndicale qui existe dans nombre de pays et la nécessité de mettre sur pied des fusions et des alliances afin de défendre les niveaux de vie des travailleurs.
- d) L'absolue nécessité d'élaborer un programme crédible en réponse à la crise économique, qui s'appuie essentiellement sur les besoins de la classe ouvrière et des pauvres, et qui entend soustraire de manière décisive le pouvoir à ceux qui contrôlent actuellement les richesses, pour le soumettre à un processus de contrôle social et de reddition de compte.
- e) L'absolue nécessité d'établir une organisation syndicale mondiale unique, unie, démocratique et indépendante, capable de défendre la classe ouvrière mondiale au travers de campagnes de solidarité efficaces, et faisant fi des reliquats de la Guerre Froide.
- f) La nécessité d'établir des organisations syndicales mondiales complémentaires réunissant les syndicats d'un même secteur et capables de contribuer à une alternative mondiale à l'austérité et de mener des actions de solidarité décisives dans le but de défier les politiques néolibérales.
- g) Les entreprises initiées au niveau continental, par ex. en Afrique afin d'unir la CSI Afrique et l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA).
- h) Le gaspillage et les dissensions suscités par la présence d'organisations syndicales mondiales et continentales concurrentes, et les opportunités qui en découlent afin de saper la coalition syndicale.

DECIDE que:

1. L'ISP va se positionner comme chef de file pour encourager un dialogue entre la CSI et la FSM afin d'évaluer les possibilités d'établissement d'une organisation syndicale mondiale unie, indépendante et démocratique.
2. Les affiliés de l'ISP seront encouragés à rallier les affiliés d'autres fédérations syndicales nationales, ainsi que de syndicats indépendants du secteur public, dans le but d'ouvrir un débat autour d'une action unie et d'une future coalition.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.